

**STRATECO DEMANDE UNE GESTION PARTICULIÈRE
POUR SA REQUÊTE EN MANDAMUS ET JUGEMENT DÉCLARATOIRE**

Boucherville, QC, le 8 février 2013 – Dans le cadre de sa requête en *mandamus* et jugement déclaratoire (réf. Communiqué du 17 janvier 2013), Ressources Strateco inc. (« Strateco ») (RSC-TSX) a déposé, le 7 février 2013, une demande de gestion particulière de sa cause. Strateco demande au Juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec de désigner un juge qui aura la charge d'assurer le bon déroulement de l'instance. Cette demande, qui sera présentée au Juge en Chef associé le 13 février 2013, a pour objectif de permettre une gestion efficace des procédures et d'en faciliter la résolution. La demande de Strateco ne sera pas contestée.

L'audience prévue aujourd'hui, dans le cadre de la requête en *mandamus* et jugement déclaratoire, a été remise au 15 février 2013. En raison de la Déclaration d'intervention notifiée plus tôt cette semaine dans ce dossier, le délai légal accordé à Strateco et au Procureur Général du Québec pour faire connaître leur position sur la demande des intervenants n'a pas encore expiré ; celui-ci expire le 15 février 2013.

-30-

Ce communiqué de presse renferme certains "énoncés prospectifs" qui comprennent des éléments de risque et d'incertitude et nul ne peut garantir que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts. Il s'ensuit que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés par de tels énoncés. Ces risques et incertitudes sont décrits dans le formulaire du rapport annuel déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

Pour plus d'information, veuillez contacter :
Denis Boucher
Le Cabinet de relations publiques NATIONAL
Tél. : 514.843.2393